

La revue du
**CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX**

N°6 SEPTEMBRE/OCTOBRE 2003



**La dématérialisation
des actes des communes**

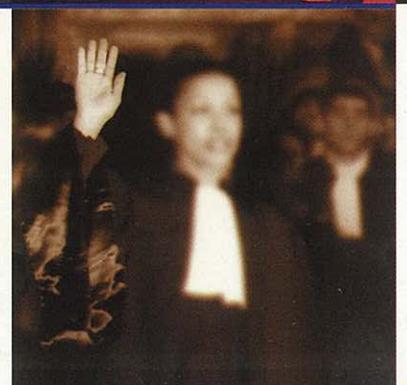
**Les enjeux de la charte de l'environnement
Le statut de collaborateur non salarié**

**La présence des parties devant la juridiction prud'homales
et leur représentation**

La libéralisation des marchés de services juridiques

L'Anaafa, un élément fondamental du patrimoine de la profession

En direct du Barreau de Toulouse



Un métier, des passions

Passionné d'arts martiaux japonais, Maxime Delhomme, s'est exilé quelque temps au pays du soleil levant pour pratiquer son art favori : l'aïkido. Rencontre avec cet avocat zen de 50 ans, qui vit son métier et sa passion comme autant d'occasions d'allier la maîtrise de soi et la recherche d'équilibre.



MAXIME DELHOMME,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
ET VICE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
MONDIALE D'AÏKIDO

Comment êtes-vous venu à l'aïkido ?

Après avoir pratiqué le judo et le karaté, j'ai recherché un art martial qui refusait l'idée de la compétition. Le fait de devoir apprendre à s'améliorer et à se polir, et non à rentrer en compétition avec les autres m'a immédiatement séduit dans l'aïkido. C'est un art martial qui ne va pas vers la mort mais vers l'amour de la vie. Et puis je crois que la compétition de la vie se suffit à elle-même...

Comment définir cette discipline ?

C'est une technique subtile où la faiblesse juste assure la victoire et garantit que l'autre va se perdre. Plus de puissance ont vos adversaires, plus c'est facile pour vous. On apprend à son corps défendant tout en s'harmonisant avec l'énergie et le mouvement de son partenaire. S'il tire, vous poussez ; s'il pousse, vous tirez. Vous le déplacez selon ce principe et lui faites perdre son équilibre et appliquez ensuite votre technique. Il faut l'aider à vous attaquer ; c'est une culture du paradoxe. Vous n'allez jamais là où l'instinct, où la peur vous conduit.

Vous parlez de ce sport comme un art, presque une philosophie ?

Parce que c'est plus qu'un simple sport, c'est un réel dépassement de soi, la tête est dans le corps. C'est une discipline où l'on est obligé d'évoluer, on ne peut pas toujours théoriser sur tout, sinon on souffre. Et sans la pratique physique, il n'y a pas d'excellence. C'est un art martial moderne, c'est la subtilité de l'absence de compétition encadrée que d'obliger à la réflexion et à l'adaptation permanente.

Comment l'aïkido influence-t-il votre métier d'avocat ?

J'ai beaucoup réfléchi au fait de savoir comment mon aikido avait changé ma façon de plaider. Avec du recul, je crois que j'ai évolué sur le tatami comme en plaidoirie. A la violence et à l'agressivité, j'ai préféré jouer dans les deux cas la carte de la précision et d'une certaine neutralité. En aikido comme pour une audience, il ne faut pas être pusillanime et pour obtenir votre sauvegarde savoir mêler décontraction et vigilance totale. Dans un procès comme dans une lutte d'aïkido, c'est toujours en amont que se règle le problème ; la préparation, le travail et les perspectives mises en jeu évitent de s'énerver le jour J. C'est en ça que c'est un art très proche de notre métier où la clé de la réussite est dans l'examen des pièces adverses.

L'aïkido est-il présent dans votre esprit quand vous rentrez en audience ?

Je rentre dans une salle d'audience avec le même sentiment de quiétude que dans un dojo. J'ai toujours cette impression étrange d'être dans un endroit où l'on va faire quelque chose de juste. L'aïkido m'enseigne le respect au quotidien. Pour quitter le monde du combat anxiogène et violent, il faut pouvoir apprécier autant son juge que ses confrères. On peut respecter sans formalisme. Il y a dans notre métier comme dans l'aïkido une remise en question perpétuelle : on apprend à ne pas être déstabilisé par l'absence de certitude.

Vous semblez avoir pris beaucoup de recul par rapport à votre métier grâce à cette discipline ?

J'ai pris plus facilement conscience du fait que mon métier était plongé dans le problème de la morale, que ce n'était pas un " truc " d'intellectuel ou une mécanique. Il faut savoir garder le cap de sa probité tout en étant indulgent face aux erreurs que l'on traite. C'est comme dans un art martial, vous luttez contre la tyrannie des autres ou de vous-même. Vous êtes l'avocat des victimes déjà faites ou à faire. C'est un problème d'objectif et de motivation. ■

Propos recueillis par Clémence Vasseur

